

FICHE COMPLETE & INSCRIPTION
BREVET FEDERAL Educateur Nagez Forme Santé
ERFAN Ile-de-France 2021-2022
La formation se déroule
A l'ERFAN Ile-de-France et les piscines partenaires

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 14 janvier 2022 à l'ERFAN Ile-de-France
Journée de présentation et de positionnement samedi 22 janvier 2022 toute la journée

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé (NFS)

NIVEAU DU DIPLOME

Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles pour les finaliser afin de les obtenir.

MISSIONS VISEES

Le Breveté fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie. La santé étant considérée dans ses trois dimensions : physique, mentale et sociale.

Il a pour principales missions :

- de concevoir un projet pédagogique, une séance de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- d'encadrer tout public dans le cadre d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- d'évaluer les bénéfices du programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- de participer à l'éducation du pratiquant,
- de s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soins,
- de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel,
- d'assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun.

PUBLICS ET PRE-REQUIS

PRE-REQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre 2022,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de la formation continue,
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres,
→ Une entrée à l'eau - un déplacement ventral sur 25m - un déplacement dorsal sur 25m -et d'une recherche d'objet en profondeur supérieur à sa taille
- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.

Le candidat justifiant d'une attestation au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur (CAEP MNS), datant de moins de 3 mois lors de l'inscription à la formation est dispensé de la production d'une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation d'éducateur NFS de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 22 janvier 2022.

POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement s'il le demande se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- *vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- *repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du NFS,
- *proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- *proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre dispense pas des épreuves de certifications.

Date : samedi 22 janvier 2022

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 25/11/2021



1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction des besoins des candidats. Par l'auto-évaluation en remplissant le formulaire, puis si jugé nécessaire par l'équipe pédagogique d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction du profil du stagiaire et de ses demandes.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au Brevet Fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

Le temps consacré à la certification et à sa préparation n'est pas inclus dans le temps de la formation.

LES COMPETENCES VISÉES

Le Brevet Fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est constitué de 3 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

- UC1 Contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 Maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 Maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les contenus suivants :

UC 1 : Contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel

La communication et le projet de club
La connaissance du club
Les connaissances réglementaires

UC 2 : Maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités

La sécurité et citoyenneté
Les aspects psychologiques
La séance
La natation : un milieu spécifique

UC 3 : Maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

Les connaissances des différentes spécificités de santé publique en prenant en compte la connaissance des publics
La prise en charge du pratiquant

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est reconnu par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 22/01/2022 au 26/06/2022	3 mois	14/01/2022	22/01/2022

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	68 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	68 Heures

	Volumes horaires Face à Face
UC1 - Contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel	7h
UC2 - Maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités	27h
UC3 - Maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins	34h
Total général	68 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / CERTIFICATION

	Brevet éducateur NFS
Délais d'inscription - dossier à la Ligue	14-janv-22
Positionnement	22-01-22

Dates de formation	22 et 23-janv-22 29 et 30-janv-22 12 et 13-fev-22 02 et 03-avril-22 09 et 10-avril-22
--------------------	--

Dépôt des dossiers de certification	21-mai-22
Certification en centre	11 et/ou 12-juin-22
Dépôt des dossiers de rattrapage	18-juin-22
Rattrapage certification en centre	25 et/ou 26-juin-22



MAJ 25/11/2021

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et pendant les vacances scolaires.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

PARIS

ERFAN Ile-de-France, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris

Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN Ile-de-France

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

6. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Ile-de-France
7. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

8. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation)
6. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.



MAJ 25/11/2021

MODALITÉS D'ÉVALUATION



1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Grille de certification de la FFN

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 3 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

Epreuves certificatives			
UC	Epreuve	Lieu	Type de l'épreuve
UC1 et UC3	N°1	Centre	Epreuve orale avec pour support le dossier « projet NFS » du stagiaire (20 min maximum)
UC2	N°2	Centre	Epreuve écrite (QCM) (1h maximum)
			Epreuve orale sur un cas concret tiré au sort (30 min de préparation + entretien de 30 min dont 10min de présentation maximum)
			Test de sécurité

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF NFS. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.

TARIFS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF éduc NFS Parcours complet Dans un club 100% licence	1220€	1200 €	---	20 €	1220 €
BF éduc NFS Parcours complet Dans un club non 100% licence	1420€	1400 €	---	20 €	1420 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@lif-natation.fr
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

- OPCO de l'employeur pour les éducateurs salariés
- Pôle emploi pour les personnes inscrites
- Autofinancement

En cas de refus de prise en charge par l'OPCO ou le pôle emploi, possibilité d'obtenir une bourse fédérale plafonnée à 800€. Contactez l'ERFAN pour plus d'informations.

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

REFERENTS DU BF NFS

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL

Référent technique : Jérôme CHASTAGNER

Référent pédagogique : Cyrill HARDY

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Première formation en 2020/2021

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4	
Session N-1	8	100	100	100	100	100	0

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DOSSIER D'INSCRIPTION
BREVET FEDERAL EDUCATEUR NFS
ERFAN Ile-de-France 2021-2022
Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 14 janvier 2022

PHOTO

Nom : Prénom :

Date de naissance : ... / ... /

Lieu de naissance : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Mel :

N° de licence : Club (en entier) :

Club d'accueil pour la formation :

Situation actuelle

En étude OUI/NON

En situation professionnelle OUI/NON

Autre (précisez) :

Titulaire du BF3 : précisez l'année d'obtention

Titulaire d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation : précisez l'année d'obtention

Titulaire du PSE1 ou équivalent : précisez l'année d'obtention

Sportif de haut niveau : précisez la catégorie et la discipline et les années d'inscription :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Fiche de renseignements

1. Expérience et niveau de pratique sportive

Natation course	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Natation artistique	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Plongeon	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Water-Polo	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Eau libre	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐

2. Tests ENF

ENF1-Sauv'nage ☐ **ENF2-Pass'sports de l'eau** ☐
ENF3-Pass'compétition (précisez la discipline)
 Natation course ☐ Natation artistique ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau libre ☐

3. Titre d'officiel

Précisez le titre, le niveau et la discipline

.....

4. Titres ENF

ENF1 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐
ENF2 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐
ENF3 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐ (précisez la discipline)
 Natation course ☐ Natation synchronisée ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau libre ☐

5. Niveau d'étude, diplôme scolaire, universitaire

Précisez le niveau d'étude atteint, les diplômes scolaires, universitaires ou autre que vous avez obtenus.

.....

6. Si vous êtes en situation professionnelle,

Précisez

.....

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

7. Si vous êtes ni étudiant, ni professionnel,

Précisez

.....

.....

.....

.....

Expérience personnelle

1. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'animation** (le nombre d'années, dans quelle structure, les diplômes dans ce domaine ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'enseignement et/ou de l'entraînement** (le nombre d'années, dans quelle structure...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Quelle est votre expérience **en tant que dirigeant** (le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet personnel

1. Quel est votre projet au regard de la formation (présentez votre projet, vos motivations et vos disponibilités durant la durée de la formation)

.....

.....

.....

.....

2. Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....

.....

.....

.....

3. Pour quoi venez-vous en formation ?

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à suivre la totalité de la formation décidée suite à l'entretien de positionnement. Toute absence devra être justifiée à l'ERFAN Ile-de-France.

Le seul motif légitime pour quitter votre stage est la contre-indication médicale à la poursuite de la formation.

Les absences doivent être justifiées. Une absence d'une journée non justifiée entraîne la sortie du processus de formation. N'oubliez pas de transmettre votre justificatif dans les 48 heures.

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF éducateur NFS.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Fait à :

le :

Signature :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Lettre du président du club d'appartenance pour l'activité NFS

Je soussigné(e),

président(e) du club de :

suis Favorable ☐

Défavorable ☐

Réservé ☐ à l'entrée en formation BF NFS.

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : *Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF NFS.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, ☐ autorise ☐ n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

☐ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- Copie à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue
- Copie au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres. L'attestation datant de moins de 3 mois, est délivrée par un professionnel des activités de la natation
- La fiche d'inscription
- La fiche de renseignements **joindre les justificatifs**
- La fiche « Expérience personnelle »
- La fiche « Projet personnel »
- Une lettre du président du club d'appartenance
- Un certificat médical datant de moins de trois mois attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
- Autorisation de droit à l'image
- Un virement d'un montant de **20 €** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais de dossier
- Un virement d'un montant de **1200 € (ou 1400 € si le club n'était pas 100% licence en 2019/2020)** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais pédagogiques



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).